

RAPPORT BERVILLE, UNE NOUVELLE APPROCHE POUR BÂTIR UN VRAI PARTENARIAT ?

PAGE 2

LE « FAIM ZÉRO » DOIT RESTER UN AXE FORT DU QUINQUENNAT

PAGE 4

FRÉDÉRIQUE PFRUNDER, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

PAGE 4

NOS

LES NOUVELLES DE SUD

Automne 2018

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 172

Vie des commissions

GESTION DES RISQUES : UNE GAGEURE À PARTAGER

Le 5 juin dernier, le Groupe Initiatives (GI) organisait avec l'appui de Coordination SUD un atelier sur le risque-projet. Les organisations de solidarité internationale ont pu à cette occasion se concerter sur les risques à rendre visibles auprès de leurs partenaires, aux niveaux national et européen, pour une prise en charge partagée et équitable.

Aurélié Cerisot,
(Groupe Initiatives), membre de la Cofri

Les risques liés aux projets peuvent être internes à l'organisation, ou externes, liés à leur contexte. De nature financière, opérationnelle, juridique, RH ou de réputation, ils apparaissent à toutes les étapes d'un projet, des lignes directrices à l'audit postérieur à la clôture. Ils sont inhérents à toute action de coopération et de solidarité internationale. Pour y faire face, les organisations de solidarité internationale ont développé une formidable capacité de résilience. Tant et si bien qu'elles donnent à penser qu'ils n'existent pas ou ne sont pas visibles.

“ Les risques liés aux projets peuvent être internes à l'organisation, ou externes, liés à leur contexte. ”

Pas moins de 153 risques-projets ont été répertoriés par le Groupe Initiatives (cf. *Traverses n° 46*) et ce chiffre est loin d'être exhaustif, d'après Olivier le Masson, co-coordonateur des travaux de ce chantier d'étude du Groupe Initiatives. Les organisations présentes ont identifié deux catégories de risques nécessitant d'être portées collectivement.

D'une part les risques liés à la réputation : souvent sous-évalués, ils exigent, à l'heure d'une communication accrue, d'accentuer le partage d'expériences et la formation pour les prévenir ou les gérer. D'autre part ceux liés à la relation bailleur : le constat d'un durcissement des exigences en termes de redevabilité est partagé.

“ Pas moins de 153 risques-projets ont été répertoriés par le Groupe Initiatives. ”

Cette « sur-redevabilité » engendre des coûts et une charge de travail supplémentaires. Elle accroît la probabilité de risques financiers, opérationnels, humains, juridiques, voire de réputation et leur dangerosité. Ces risques ne peuvent pas être portés par les organisations de solidarité internationale seules. Ils doivent impérativement être partagés avec les partenaires financiers français et européens.

Les enseignements de l'atelier, tirés des propositions du Groupe Initiatives, seront mis en débat et enrichis dans les différents espaces de travail de Coordination SUD. Ils alimenteront un plaidoyer aux niveaux national et européen pour un partage équitable des risques avec les partenaires financiers, via des budgets et des contrats adaptés. ■

RAPPORT BERVILLE :

“ Il ne s'agit plus de « faire de l'aide » ou de l'assistance, mais d'établir une relation fondée sur l'écoute réciproque. ”

Vincent Pradier,
(Étudiants et développement),
secrétaire général de Coordination SUD

Abus sexuels au sein des ONG : de l'indignation à l'action

En février 2018, éclatait le « scandale Oxfam » qui allait bousculer le milieu humanitaire et celui des ONG. Le *Times* révélait que plusieurs employés de l'ONG britannique avaient été accusés d'avoir commis des abus sexuels en Haïti après le séisme en 2010. Au-delà de la gravité des faits, ce scandale interpelle la nature même des ONG car il démontre que malgré des valeurs portées et affichées, celles-ci sont, tout autant que d'autres structures, traversées par les problématiques des violences sexuelles. Il rappelle surtout la nécessité d'agir partout pour lutter contre ces rapports de domination systémiques, profondément ancrés dans nos sociétés et nos modes d'organisation.

Pour ce faire, trois leviers semblent essentiels : la prévention, l'alerte et la sanction. Et c'est le sens des actions prises par Coordination SUD et ses membres. Un travail de révision de la charte éthique signée par les ONG membres de Coordination SUD a ainsi été lancé, afin d'intégrer davantage ces enjeux et la responsabilité des organisations. Sa validation définitive est prévue pour l'assemblée générale de l'association en 2019.

En parallèle, un cycle de formations a été initié, afin de permettre aux ONG d'échanger entre elles sur les outils à disposition. Enfin ces chantiers seront également partagés au sein de Concord, la plateforme européenne des ONG d'urgence et de développement, dont Coordination SUD est membre, qui s'est, elle aussi, emparée du sujet. Il ne s'agit là que de premières étapes. Nul doute qu'il reste encore du chemin à parcourir. Mais nous avons la conviction qu'ensemble, les ONG sauront être novatrices et créatrices de réponses concrètes.

RAPPORT BERVILLE, UNE POUR BÂTIR UN VRAI PAI

Le député Hervé Berville a remis son rapport *Un monde en commun, un avenir pour chacun*, assorti de trente-six propositions pour moderniser la politique française de développement. Lucide dans l'évaluation qu'il porte, ce rapport innove dans plusieurs de ses propositions mais il ne rompt pas foncièrement avec une vision technocratique et centralisatrice de l'aide, un marqueur français.

Philippe Jahshan
(président de Coordination SUD)
et Pierre Jacquemot
(président du Groupe Initiatives)

La critique est claire. Elle confirme largement tous les constats établis par les nombreux rapports parlementaires, par le Conseil économique, social et environnemental plus récemment ou par l'OCDE, sans compter ceux répétés de Coordination SUD. La coopération française reste une politique publique médiocre, mal pilotée, pusillanime dans l'expression de ses finalités, incapable d'établir une relation partenariale. Elle demeure peu innovante dans ses méthodes de travail, modeste dans les moyens qu'elle mobilise. Elle présente un fort déséquilibre en faveur des prêts la rendant impuissante à intervenir dans les zones et auprès des populations les plus fragiles.

“ La coopération française reste une politique publique médiocre, mal pilotée, pusillanime dans l'expression de ses finalités. ”

Changer l'aide, inclure davantage les acteurs-rices

Pour la nouvelle génération des acteurs-rices du développement au Sud, en Afrique notamment, l'aide évoque une conception caritative et une posture condescendante. Elle se nourrit d'une forme de paternalisme, antinomique avec le vrai partenariat. Conçue et gérée d'en haut, la relation avec les pays de coopération attend d'être profondément modifiée dans ses modalités et ses principes. Le renouveau attendu doit partir d'une optique inverse. Il ne s'agit plus de « faire de l'aide » ou de l'assistance, mais d'établir une relation fondée sur l'écoute réciproque et l'appropriation,

“ Il ne s'agit plus de « faire de l'aide » ou de l'assistance, mais d'établir une relation fondée sur l'écoute réciproque et l'appropriation. ”

pour accompagner le renforcement et la prise d'autonomie des capacités locales. Un tel partenariat n'est pas abstrait, il repose sur des principes, une histoire, le partage de valeurs et d'intérêts communs.

Le député prône donc une nouvelle approche. Autour du maître d'œuvre que doit être le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, divers acteurs-rices doivent être désormais mieux associés parce que : « (...) des réseaux collaboratifs, des fondations, des organisations de la société civile, des entreprises privées ou des entités publiques se déploient en dehors des cadres traditionnels pour répondre à l'urgence des défis communs (...). Tant en France que dans les pays en développement, ces actions endogènes esquissent des transformations durables (...). » Une heureuse reconnaissance de la grande diversité des acteurs-rices.

Fait assez rare pour être mentionné, le traitement dans le rapport de la question des migrations est satisfaisant. Les diasporas sont plusieurs fois évoquées pour être valorisées dans leur rôle ici et là-bas. L'approche de l'Union européenne tendant à mêler enjeux de régulation migratoire et instruments de développement est critiquée.

À juste titre, Hervé Berville, demande l'élaboration d'un document cadre fixant la stratégie globale dont manque aujourd'hui la politique française de développement, afin de contribuer à bâtir une « mondialisation équitable et soutenable ».

Le rapport fait plusieurs propositions bienvenues pour soutenir et amplifier l'effort pour l'action humanitaire au-delà de ce que le Cigid

de 2018 a acté. Il décline plusieurs mesures sur la mobilisation autour des objectifs de développement durable (ODD), de l'implication citoyenne ou de la jeunesse. L'ensemble de ces propositions mérite d'être approfondies mais comporte des pistes à explorer.

Des perspectives budgétaires pour les organisations de la société civile

Sur le plan des moyens, le rapport suggère que la prochaine loi d'orientation prévue pour 2019 soit assortie d'une loi de programmation budgétaire. Ceci pour projeter la croissance des volumes d'aide publique au développement (APD) à 2025 et préciser les parts de subventions notamment aux pays prioritaires (ils sont 19 actuellement), les répartitions entre aide bilatérale et multilatérale et, il faut le saluer, la part transitant par les organisations de la société civile. Cette proposition judicieuse fait écho au plaidoyer de Coordination SUD.

Plus précisément, le rapport plaide pour que la France atteigne 1 milliard d'euros de sa part d'APD transitant par sa société civile à l'horizon 2022, dont 70 % en soutien aux initiatives de celle-ci. Une proposition qui permettrait à la France de rattraper en partie son retard par rapport aux pays de l'OCDE. Elle permettrait de donner un sens à la volonté déjà exprimée par Emmanuel Macron d'une « coopération de proximité », en relation directe avec les acteurs-rices de terrain.

À cet égard, deux propositions vont dans le bon sens. Celle de reconnaître aux ambassades un rôle plus important dans le dialogue partenarial avec des moyens propres. Celle de faire de l'AFD une « plateforme d'intermédiation partenariale ». Il serait bon en effet que l'agence se pense enfin en « croissance externe » en intégrant comme une donnée fondamentale les capacités des organisations de solidarité internationale (OSI) françaises, des collectivités locales, des institutions de

À SUIVRE

PHILIPPE JAHSHAN RÉÉLU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

À l'occasion de l'assemblée générale du Mouvement associatif (dont Coordination SUD est membre) le jeudi 7 juin dernier, Philippe Jahshan a été réélu à l'unanimité président pour un mandat de trois ans. C'est son second mandat à la tête de cette instance de représentation politique du tissu associatif français.

À SUIVRE

LA FRANCE S'INVESTIT POUR LA SANTÉ MONDIALE

Emmanuel Macron a annoncé que la France serait le pays hôte de la conférence de reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui se tiendra le 10 octobre 2019. En plus de conserver son rôle de contributeur de premier rang, la France devra peser de tout son poids pour que les bailleurs soient au rendez-vous.

UNE NOUVELLE APPROCHE PARTENARIAT ?

recherche et de l'ensemble des acteurs non étatiques de façon générale. Il faudra que l'AFD apprenne à faire faire plutôt que de croire qu'elle peut tout faire par elle-même !

Le rapport reste peu éloquent sur la capacité très particulière des OSI à satisfaire aux objectifs de connaissance des milieux d'intervention, d'efficacité dans les réalisations, de transparence et de redevabilité. Ce n'est pas faute de l'avoir expliqué : les OSI conduisent des études et des diagnostics, formulent des projets, mettent en place des maîtrises d'ouvrages, animent des réseaux pluri-acteurs. Elles participent au renforcement institutionnel des acteurs-rices locaux, sans omettre la production de formations et connaissances. En clair, elles constituent des compétences pour la coopération française peu reconnues et peu mobilisées.

Une vision évaluative simpliste

La question de l'efficacité revient sans cesse dans le rapport. À juste titre si l'on en croit les

critiques permanentes portées contre l'APD française. En matière de solidarité – comme dans d'autres domaines –, il faut être « efficace » et « redevable ». Il faut des impacts mesurables à tout prix et rendre compte à l'aide d'indicateurs. Difficile de contester ce point de vue, mais il est trop simpliste et les OSI savent d'expérience que le développement est rétif à l'évaluation aveugle. Les résultats à attendre des

projets ne sont pas toujours perceptibles à court terme, surtout lorsqu'ils visent des changements de fond, par essence rebelles à la quantification. Il faut accepter qu'aucun projet ne suive exactement le cheminement prévu car les aléas sont nombreux. La démarche par les résultats ici préconisée et imposée par la majorité des bailleurs, empêche de mettre en œuvre une approche participative si les acteurs-rices concernés ne sont pas associés en amont à la définition des besoins, ni au processus de changement, ni à l'évaluation.

Trop souvent, et le rapport n'échappe pas à ce biais, les concepts sont instrumentalisés – pauvreté, climat, genre – avec des cases

et des grilles à remplir et qui remplacent les analyses du jeu complexe des acteurs-rices. Sans référence aux sciences sociales, point de salut. Sans irrigation par le terrain et sans leçons tirées de l'expérience, aucune chance de réussir. La commission indépendante pour l'évaluation dont la création est proposée par le député serait bien avisée de ne pas être un simple organe de contrôle par le haut, mais celui d'une animation ouverte et participative de l'exercice évaluatif entendu comme une aide à l'apprentissage commun et partagé.

Définir l'orientation à donner à l'aide et à ses modalités d'action ne résume pas à une politique en faveur d'un développement partenarial. Elle doit se penser dans sa double dimension, environnementale et sociétale.

En outre, elle doit reconnaître que divers autres facteurs que l'aide agissent puissamment, en positif comme les apports des migrant-e-s ou les initiatives en faveur du commerce équitable, en négatif comme les évactions de capitaux. Ils sont au moins aussi déterminants. La cohérence d'ensemble devra donc être recherchée dans les discussions à venir, en amont de la prochaine loi. ■

10 %
OBJECTIF D'APD
TRANSITANT PAR LES
ONG EN 2022 SELON
JEAN-YVES LE DRIAN

300 MILLIONS
À 1,3 MILLIARD D'€
AUGMENTATION
DES DONS-PROJETS
OCTROYÉS PAR L'AFD
EN 2019

500 MILLIONS
D'AUTORISATIONS
D'ENGAGEMENT
SUPPLÉMENTAIRES
EN DONS POUR LES
SECTEURS SOCIAUX

Les suites immédiates du rapport Berville

Publié en marge de la conférence annuelle des ambassadeurs, le « rapport Berville » a contribué à alimenter les annonces faites par le président de la République en matière de solidarité internationale, avant qu'elles ne soient confirmées à l'AFD par Jean-Yves le Drian le 3 septembre. Sur la question des moyens, 1 milliard d'euros d'autorisations d'engagement serait débloqué en 2019 dont la moitié devrait être affectée aux secteurs dits sociaux (santé, éducation, égalité femmes-hommes, nutrition notamment). Plus important encore, le niveau des dons octroyés pour l'AFD devrait quadrupler en 2019 (de 300 millions à 1,3 milliard d'euros), canal indispensable pour toucher les pays les plus fragiles. Sur la dimension partenariale dont le ministre reconnaît la faiblesse, il a suggéré que l'APD transitant par les ONG atteigne 10 % en fin de quinquennat dans la lignée des recommandations du député Berville... et de Coordination SUD. Coordination SUD suivra de près la concrétisation de ces annonces, notamment en vue de l'ouverture du chantier de refonte de la loi d'orientation relative à la politique de développement et de solidarité internationale qui devra cette fois inclure un volet programmatique conforme aux engagements et aux annonces précitées.

À SUIVRE

DÉFENSE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Comment protéger les acteurs-rices de la société civile ? Tel était le thème de l'atelier organisé le 15 juin par l'AFD auquel Coordination SUD a pris part. L'occasion de rappeler la nécessité d'un dialogue structuré entre bailleurs et organisations de la société civile ainsi qu'un appui financier adapté pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

LE FIP DEVIENT FORUS

Le FIP a réuni ses membres à Santiago du Chili début septembre, notamment pour son assemblée générale. Au menu : Agenda 2030, rôle des plateformes nationales d'ONG et renforcement des capacités des organisations de la société civile. Le comité exécutif a été renouvelé. Enfin, cette semaine a marqué le top départ du nouveau nom du FIP, qui s'appelle désormais Forus.

RETOUR SUR NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 19 juin dernier s'est tenue l'assemblée générale de Coordination SUD. 104 représentant-e-s des membres étaient présent-e-s. Après avoir procédé à la validation des rapports 2017 et choisi un nouveau commissaire aux comptes pour la période 2017-2023, l'assemblée générale a procédé à l'élection de huit nouveaux membres de son conseil d'administration. Enfin l'après-midi a été consacrée à un travail d'actualisation de la charte éthique de Coordination SUD. Un débat sur les enjeux migratoires dans le contexte européen et français est venu clôturer la journée en présence des partenaires de l'association.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Alors que les travaux parlementaires sur l'adoption du projet de loi de finances 2019 commencent, Coordination SUD veillera à ce que l'aide publique au développement (APD) française soit à la hauteur des enjeux. Ce budget devra en effet permettre de mobiliser des fonds supplémentaires pour la solidarité internationale et de crédibiliser la trajectoire d'augmentation de l'APD adoptée lors du dernier Cicid. Celle-ci apparaît en effet trop tardive, centrée sur la fin du quinquennat. La rendre plus progressive en augmentant les moyens dédiés dès 2019 facilitera le respect de l'objectif des 0,55 % du revenu national brut consacré à l'APD en 2022, première étape vers l'atteinte des 0,7 %.

MISE EN ŒUVRE DES ODD

Les travaux visant à élaborer la feuille de route française de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) ont débuté. Plusieurs groupes de travail ouverts aux organisations de la société civile se réuniront jusqu'en décembre afin d'en déterminer les orientations, avant des arbitrages interministériels au premier semestre 2019. La future feuille de route sera portée en septembre 2019 par Emmanuel Macron, lors de l'assemblée générale des Nations unies. Elle devrait inclure des mécanismes de suivi et de redevabilité afin d'inciter le gouvernement à concrétiser ses engagements et à évaluer ses actions. L'État s'est également doté d'un cadre évolutif d'indicateurs nationaux permettant de suivre l'atteinte des ODD en France dans le temps.

À SUIVRE



L'invitée

FRÉDÉRIQUE PFRUNDER, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

À l'issue d'une succession de mesures gouvernementales prises à l'automne 2017 venant fragiliser les associations, le Mouvement associatif a obtenu l'ouverture d'une concertation avec les pouvoirs publics sur les enjeux de vie associative. Celle-ci s'est déroulée au début de l'année 2018 et a conduit à la remise d'un rapport au Premier ministre en juin.

Les annonces défavorables aux associations se sont succédé lors des premiers mois du quinquennat ouvert en mai 2017 : diminution des emplois aidés, baisses de budget sectorielles, suppression de la réserve parlementaire. Parallèlement aucune stratégie ou vision pour une politique de vie associative n'a été proposée. Les associations sont pourtant des actrices indispensables à la vitalité démocratique et à la construction d'une société plus juste et plus durable.

Le Mouvement associatif s'est donc fait le relais de leurs inquiétudes fondées et s'est impliqué pour convaincre le gouvernement de la nécessité de construire une véritable politique de vie associative.

En réponse à cette mobilisation, le Premier ministre a annoncé en novembre 2017 l'ouverture d'une concertation co-pilotée par le Mouvement associatif, la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et le Haut-commissariat à l'Économie sociale et solidaire. Celle-ci s'est tenue au premier trimestre 2018, rassemblant plus de soixante représentant-e-s associatifs, des collectivités territoriales et une quinzaine d'administrations ministérielles différentes. Ces travaux ont nourri le rapport remis par le Mouvement associatif au Premier ministre au nom des associations.

“ En réponse à cette mobilisation, le Premier ministre a annoncé en novembre 2017 l'ouverture d'une concertation. ”

Trois axes, cinquante-neuf propositions

Le premier axe du rapport, « Faire vivre les potentialités de la loi 1901 », est guidé par deux grandes idées. D'une part, le respect et la promotion de la loi de 1901, une loi de liberté d'engagement et d'initiative citoyenne. Ceci afin que cette liberté constitutionnelle soit protégée et qu'elle guide les modalités de partenariat et de financement public. D'autre part, le rapport défend une politique de soutien au développement de l'engagement tout au long de la vie et de valorisation de celui-ci. Le deuxième axe, « Bâtir une politique de développement, de soutien et de reconnaissance de la vie associative », propose un plan clair pour donner à la politique de vie associative des moyens à la hauteur de ses enjeux. Le dernier axe, « Faciliter la mission d'intérêt général des associations », apporte des réponses concrètes face aux facteurs de fragilité rencontrés par les associations et à leurs impacts sur les activités qu'elles mènent, au service de l'intérêt général. Au travers de ces trois axes, c'est bien une stratégie globale pour le développement de la vie associative qui est proposée pour qu'elle fasse l'objet d'une attention à la hauteur de ce qu'elle représente et de ce qu'elle apporte à la société. Il revient maintenant au gouvernement de se saisir de cette ambition et de répondre aux attentes qu'elle soulève. ■

3 questions à

Bruno Rivalan,
(Action santé mondiale),
administrateur
de Concord et de Coordination SUD

Quelles sont les priorités actuelles de la politique de développement de l'UE ?

Cette politique refondée lors du sommet de La Valette de novembre 2015 vise à répondre à plusieurs enjeux : les présumées crises migratoire et sécuritaire et la nécessité d'un retour sur investissement pour l'Union européenne. Elle s'accompagne d'un nouveau discours : une croissance inclusive permettrait de traiter les causes profondes des migrations et la coopération dans la gestion des flux migratoires aux frontières extérieures de l'UE serait prioritaire, via l'aide publique au développement. Enfin, cette approche défend la mobilisation des investissements privés comme seule option réaliste au financement des objectifs du développement durable.

Quelles en sont les applications concrètes ?

On observe notamment une multiplication de nouveaux cadres politiques, de stratégies et d'instruments : cadre de partenariat avec les pays tiers, plan d'investissement extérieur, fonds fiduciaire d'urgence UE-Afrique, proposition de budget de l'UE au titre de l'action extérieure pour 2021-2027... La Commission européenne et les États membres placent ainsi progressivement les intérêts géostratégiques de politique intérieure et ceux des acteurs privés au cœur de leur stratégie avec les pays du Sud.

Quels en sont les risques ?

Tout d'abord, la contradiction avec les dispositions du Traité de l'UE, le plus important dans la hiérarchie des normes communautaires. Il stipule que la politique de développement doit servir à l'éradication de la pauvreté et des inégalités. La perte d'un contrôle démocratique est également à craindre. Les parlementaires sont peu associé-e-s aux structures de gouvernance de ces nouvelles approches. De même, l'efficacité de ces mesures est questionnée car elles sont basées uniquement sur une opinion, une obsession sans réelle analyse d'impact. Plus largement, les principes d'efficacité de l'aide semblent remis en cause, les pays partenaires étant peu associés à l'élaboration, la gestion et à la mise en œuvre des projets. ■

LE « FAIM ZÉRO » DOIT RESTER UN AXE FORT DU QUINQUENNAT

Carline Mainenti (AVSF),
cheffe de file de la commission
Agriculture et alimentation

Sept millions de personnes sont aujourd'hui menacées par la famine au Sahel. Des crises alimentaires alarmantes au Yémen, au Nigeria, au Sud Soudan et en Somalie avaient déjà secoué l'année 2017. Depuis 10 ans, les catastrophes récurrentes soulignent l'importance des investissements publics dans l'agriculture des pays du Sud. La contribution française en la matière est-elle à la hauteur des enjeux de développement ?

Les émeutes de la faim de 2007-2008 ont remis la question de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en haut de l'agenda international. Depuis, les annonces d'investissement se sont multipliées dans l'agriculture au Sud, en particulier en Afrique. Non seulement de la communauté internationale mais aussi de la part des acteurs privés qui voient dans l'agriculture des placements financiers rentables.

Ces annonces restent sans effets. Ainsi, entre 2002 et 2009, les décalages entre engagements et décaissements ont pu atteindre

1 milliard de dollars par an sur l'ensemble de l'aide au développement agricole. Certaines initiatives de développement lancées ces dernières années ont, en outre, peu contribué à la sécurité alimentaire des populations du Sud. Les modèles agricoles soutenus et leurs financements basés sur des partenariats publics/privés posent question.

La contribution de la France en matière de lutte contre la faim

À l'instar des institutions internationales, la France a annoncé en 2008 sa volonté de réinvestir le secteur de l'agriculture. Elle s'est engagée à consacrer 2,1 milliards de dollars à la sécurité alimentaire mondiale entre 2009 et 2011. Puis le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (Cicid) a réaffirmé en 2013 la priorité de soutenir les petit-e-s agriculteurs-rices pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. En 2014, la loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale confirme la sécurité alimentaire et nutritionnelle parmi les priorités françaises.

Pourtant, la sécurité alimentaire ne semble plus aujourd'hui être une priorité. Si elle est rapidement évoquée dans les conclusions du Cicid de 2018, elle n'apparaît plus dans les secteurs prioritaires comme précédemment. La référence au Fonds international de développement agricole et à la FAO donne à penser que c'est à ces institutions que l'on

délèguerait la plus grande part de responsabilité. Pis encore, elle laisse planer un doute sur l'importance accordée par la France à ce domaine.

Autre signal, l'Agence française de développement n'envisage pas de nouveau cadre d'intervention stratégique (CIS) spécifique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Coordination SUD avait pourtant souligné, lors du bilan du précédent CIS, l'importance d'un cadre opérationnel et transparent. Un cadre avec des indicateurs de suivi et d'impacts, un périmètre clair en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, rapprochant ainsi la France de l'objectif « faim zéro » d'ici 2030.

À l'heure où la courbe de la faim remonte pour la première fois en 10 ans et que les impacts de la malnutrition (sous-nutrition et obésité) se font de plus en plus ressentir, il est incompréhensible que la France se détourne de cet enjeu crucial pour le développement, la lutte contre les inégalités et la paix. La stratégie française de sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être revue en 2018, tout comme la loi d'orientation et de programmation en 2019. Coordination SUD demande au gouvernement de concrétiser enfin la priorité donnée au soutien aux agricultures familiales et paysannes, à la transition agroécologique et à la lutte contre la malnutrition, telle qu'affirmée à maintes reprises par la France. ■

RETROUVEZ TOUTES
LES DATES DE L'AGENDA
ET LES ACTUALITÉS
WWW.COORDINATIONSUD.ORG